



Ville de
MANIWAKI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1020

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2022, le règlement no 1020 intitulé: « Règlement no 1020 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 680 000 \$ »

Ledit règlement a été déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, 186, rue Principale Sud. Toute personne intéressée peut en demander une copie en s'adressant au service du greffe par téléphone au 819-449-2800, poste 205 ou par courriel à greffe@ville.maniwaki.qc.ca ou en se rendant sur le site web de la Ville à www.ville.maniwaki.qc.ca

DONNÉ À Maniwaki, ce 21^e jour du mois d'avril 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du Centre Sportif Gino Odjick, sur le site web et sur la page Facebook de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'avril 2022.

Louise Pelletier, greffière